

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

Commune des Essarts (85)
51 rue Georges Clémenceau
BP 46
85140 Essarts en Bocage

AVIS DE CONCOURS

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune des Essarts en Bocage (85), Numéro national d'identification : 20005426000019, Contact : Simon ROUILLÉ, 51 rue Georges Clémenceau, 85140 Essarts en Bocage, FRANCE. Tél. : +33 251626860. Courriel : s.rouille@essartsenbocage.fr. Code NUTS : FRG05.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.essartsenbocage.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Commune d'Essarts en Bocage, Numéro national d'identification : 20005426000019 51 rue Georges Clémenceau , Contact : Simon ROUILLÉ, 85140 ESSARTS EN BOCAGE, FRANCE. Courriel : s.rouille@essartsenbocage.fr. Code NUTS : FRG05. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr/>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Commune d'Essarts en Bocage 51 rue Georges Clémenceau , Contact : Simon ROUILLÉ, 85140 ESSARTS EN BOCAGE, FRANCE. E-mail : s.rouille@essartsenbocage.fr. Code NUTS : FRG05. Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr/>. **Par voie électronique à l'adresse** : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'espaces culturels à Essart en Bocage (85) - Phase candidatures**

II.1.2) Code CPV principal

71200000

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71200000

II.2.4) Description des prestations

Le présent concours restreint est organisé afin de choisir un projet en vue de l'attribution ultérieure du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'espaces culturels à Essarts en Bocage (85). Il fait suite à un premier concours lancé en 2022 et déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission selon le livre IV du Code de la Commande Publique.

Le niveau de conception des prestations demandées est « l'esquisse + ».

Le projet consiste à réhabiliter et agrandir une médiathèque, réhabiliter l'école de musique et transformer une grange en auditorium.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 3 000 000 € HT

La surface du projet est de 1 100 m² SDO dont 720 m² de réhabilitation et 380 m² de construction.

Les principales dates du projet sont les suivantes (sous réserves d'aléas administratifs) :

- Date de démarrage de la mission MOE : novembre 2023

- Durée prévisible du chantier : 14 mois

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants

Critère 1 : La qualité architecturale similaire à l'objet de l'opération sera appréciée d'une part sur la base des 3 affiches qui

présenteront des références illustrées de l'architecte et d'autre part sur les références (limitées à l'architecte) présentées dans la cadre de réponse « références ». Les attentes du pouvoir adjudicateur concernent principalement le point suivant : architecture modeste et discrète s'intégrant harmonieusement dans les bâtiments existants que dans le périmètre des monuments historiques avoisinants.

Critère 2 : La pertinence de la composition du groupement sera appréciée sur la base des références et des moyens humains présentés dans les cadres de réponse « groupement » et « références » et du chiffre d'affaire.

Critère 3 : Cette notice sera appréciée exclusivement au regard de la qualité liée à la capacité en management de projet. Le but est d'expliquer comment le groupement va répondre aux 3 enjeux de la maîtrise d'ouvrage : projet techniquement irréprochable, budget maîtrisé, respect des délais.

Conformément à l'article R2162-18 du Code de la Commande Publique, le jury examinera les candidatures et dressera un procès-verbal formulant un avis motivé. La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par le pouvoir adjudicateur.

Les 3 candidats admis au 2ème tour « choix du lauréat » seront donc invités à remettre un projet (proposition d'offre financière et prestations architecturales).

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Attestation d'inscription à l'ordre français des architectes, ou diplôme reconnu au titre de la directive 85-384 CEE du 10 juin 1985 mise à jour en 2001 à fournir.

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Concours restreint

Nombre de participants envisagé : 3

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets

Critère 1 : « Qualité de la réponse au programme » (apprécié en fonction des paramètres suivants : La qualité technique et environnementale du projet – 25 points / La fonctionnalité – 30 points / L'insertion dans le site, parti esthétique et volumétrie – 25 points / Le respect des surfaces – 5 points)

Critère 2 : « Compatibilité avec les contraintes financières » (apprécié en fonction des paramètres suivants : La crédibilité du projet au regard de l'enveloppe financière du projet – 15 points)

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :

Lundi 12 juin 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Informations sur les primes

Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées :

Les prestations à remettre par les concurrents admis à concourir (sélectionnés pour la phase "offre") seront de niveau « esquisse + ». Dans ce cadre, une indemnité sera accordée aux équipes ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation. Le montant de l'indemnité est fixé à 14 000 EUR HT.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours : Oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est-elle contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : Non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce concours fait suite à un premier concours lancé en 2022 et déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nantes 6 allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 , 44041 Nantes Cedex FRANCE. Tél. +33 240994600. E-mail : greffe.ta-nantes@juradm.fr. Fax +33 240994658. Adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

05 mai 2023